

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 18 juin 2020, à compter de 13 h 15, via Teams.

Dans le contexte de la COVID-19 et conformément au décret 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 26 avril 2020, cette séance s'est tenue sans la présence du public et enregistrée via Teams, pour diffusion ultérieure sur le site Internet de la CMQ. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président (par vidéoconférence)
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec, présidente de la séance (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (par vidéoconférence)
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier (par vidéoconférence)
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec (par vidéoconférence)
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec (par vidéoconférence)

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative par intérim (par vidéoconférence)
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier (par vidéoconférence)

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

### **Résolution n° C-2020-39**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
  - ✓ Donner un temps d'intervention à Mme Michelle Morin-Doyle après le point 4DG) 1 – Ressources humaines – Nomination à la direction générale et à la trésorerie
  - ✓ Ajouter un point après 4DG) 1 – Ressources humaines : Embauche d'un conseiller spécial à la direction générale et trésorerie

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2020**Résolution n° C-2020-40**

Sur proposition de M. M. Rémy Normand, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2020.

Adoptée

Ressources humaines – Nomination à la direction générale et à la trésorerie**Résolution n° C-2020-41**

Sur proposition de M. Claude Lebel, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- De nommer Mme Caroline Brodeur à titre de directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ainsi qu'à titre de coordonnatrice de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent de la zone de Québec (TCRQ). Son entrée en fonction est prévue pour le 22 juin 2020.
- D'approuver le contrat de travail entre la CMQ et Mme Brodeur, et autoriser le président et la secrétaire corporative à le signer.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Responsable : Direction générale

Adoptée

Motion

Mme Michelle Morin-Doyle prend la parole afin de féliciter et remercier M. Robert Masson, directeur général et trésorier, pour son engagement et sa contribution professionnelle d'importance aux réalisations de la Communauté métropolitaine de Québec en son nom et en celui du président de la CMQ et de tous les membres du conseil et lui souhaite une bonne retraite.

Ressources humaines – Embauche d'un conseiller spécial à la direction générale et trésorerie**Résolution n° C-2020-42**

Sur proposition de M. Claude Lebel, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Robert Masson à titre de conseiller spécial, en appui à la direction générale et trésorerie de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Il occupera un poste contractuel à temps partiel, à raison de trois (3) jours par semaine (21 h/semaine) et pour une période débutant le 22 juin 2020 et se terminant au plus tard le 10 septembre 2020.
- D'accorder à M. Masson un salaire hebdomadaire équivalent à trois (3) jours par semaine calculé en fonction des conditions de travail dont il bénéficie actuellement à titre de directeur général et trésorier de la CMQ.
- D'accorder à M. Masson les avantages sociaux applicables aux employés de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Responsable : Direction générale

Adoptée

Présentation d'une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)

**Résolution n° C-2020-43**

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- De désigner la directrice générale et trésorière à titre de personne responsable du projet autorisée à agir au nom de la CMQ.
- De confirmer l'engagement de la CMQ à assumer sa part des coûts du projet, jusqu'à concurrence de 150 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Certificat trésorerie : CT-2020-26  
Responsable : Direction générale

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine - Règlement d'emprunt et refinancement du prêt

**Résolution n° C-2020-44**

**Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 524 200 \$ qui sera réalisé le 25 juin 2020**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Communauté métropolitaine de Québec souhaite emprunter par billets pour un montant total de 524 200 \$ qui sera réalisé le 25 juin 2020, réparti comme suit :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2013-63	524 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Voyer, appuyé par M. Pierre Lefrançois et unanimement résolu de :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 juin et le 25 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	100 200 \$	
<b>2022.</b>	102 500 \$	
<b>2023.</b>	104 800 \$	
<b>2024.</b>	107 100 \$	
<b>2025.</b>	109 600 \$	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025</b>	0 \$	<b>(à renouveler)</b>

Adoptée

Trame verte bleue métropolitaine - Règlement d'emprunt et refinancement du prêt

**Résolution n° C-2020-45**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	18 juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 juin 2020
Montant :	524 200 \$		

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 juin 2020, au montant de 524 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU PERSONNEL MUNICIPAL (QUE)

100 200 \$	1,66000 %	2021
102 500 \$	1,66000 %	2022
104 800 \$	1,66000 %	2023
107 100 \$	1,66000 %	2024
109 600 \$	1,66000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,66000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

100 200 \$	1,20000 %	2021
102 500 \$	1,30000 %	2022
104 800 \$	1,40000 %	2023
107 100 \$	1,55000 %	2024
109 600 \$	1,70000 %	2025

Prix : 99,03000

Coût réel : 1,84708 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

100 200 \$	2,06000 %	2021
102 500 \$	2,06000 %	2022
104 800 \$	2,06000 %	2023
107 100 \$	2,06000 %	2024
109 600 \$	2,06000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,06000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU PERSONNEL MUNICIPAL (QUE) est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Voyer, appuyé par M. Mario Fortier et unanimement résolu de :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Communauté métropolitaine de Québec accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU PERSONNEL MUNICIPAL (QUE) pour son emprunt par billets en date du 25 juin 2020 au montant de 524 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2013-63. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Rapport annuel 2019**Résolution n° C-2020-46**

Sur proposition de M. Régis Labeaume, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- Prendre acte du *Rapport annuel 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)*.
- Transmettre le Rapport annuel 2019 de la CMQ à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à chaque municipalité et MRC faisant partie de son territoire, en plus de le diffuser sur son site Internet.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020

Responsable : Communication

Adoptée

Présentation d'une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD)**Résolution n° C-2020-47**

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable (PMVD) auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Désigner M. Denis Jean, directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité, à titre de personne responsable du projet autorisée à agir au nom de la CMQ.
- Confirmer l'engagement de la CMQ à assumer sa part des coûts du projet, jusqu'à concurrence de 150 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020

Certificat trésorerie : CT-2020-27

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Lutte contre l'agrile du frêne – Plan d'action 2018-2019 - Dépôt du rapport de recherche sur l'agrile du frêne et les voies de valorisation potentielles du bois de frêne pour le territoire de la CMQ**Résolution n° C-2020-48**

Sur proposition de M. Claude Lebel, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- Prendre acte du rapport de recherche sur l'agrile du frêne et les voies de valorisation potentielles pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), daté de février 2020, produit dans le cadre du Plan d'action 2018-2019 - Lutte contre l'agrile du frêne.
- Autoriser la diffusion de ce rapport sur le site internet de la CMQ et sa transmission auprès des MRC composantes de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Responsable : Environnement

Adoptée

Lutte contre l'agrile du frêne – Bilan Plan d'action 2018-2019

**Résolution n° C-2020-49**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- Prendre acte du bilan du Plan d'action 2018-2019 - Lutte contre l'agrile du frêne (Plan d'action 2018-2019).
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à élaborer un nouveau plan d'action pour la lutte contre l'agrile du frêne et à considérer la possibilité d'inclure des actions pour d'autres espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la CMQ.
- Affecter le montant résiduel de 7 128 \$ du Plan d'action 2018-2019 à la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action pour la lutte contre l'agrile du frêne.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Certificat trésorerie : CT-2020-28  
Responsable : Environnement

Adoptée

Dépôt du Portrait des bassins versants des prises d'eau municipales de surface

**Résolution n° C-2020-50**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- Prendre acte du *Portrait des bassins versants des prises d'eau municipales de surface sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec* (CMQ) daté de juin 2020.
- Autoriser la diffusion du document, notamment sur le site internet de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Responsable : Environnement

Adoptée

Adoption de la *Vision métropolitaine de l'eau*

**Résolution n° C-2020-51**

Sur proposition de M. Claude Lebel, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- Adopter le document sur la *Vision métropolitaine de l'eau* daté de juin 2020.
- Autoriser la diffusion de ce document auprès des partenaires du milieu et sur le site internet de la CMQ.

- Mandater le comité de réflexion afin d'élaborer un plan d'action pour la Vision métropolitaine de l'eau.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Responsable : Environnement

Adoptée

Banque d'heures pour divers services relevant de la gestion des matières résiduelles dans le cadre de la révision du PMGMR – Octroi de contrat

**Résolution n° C-2020-52**

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- Octroyer à la firme Argus Environnement inc. le contrat relatif à une banque d'heures pour divers services relevant de la gestion des matières résiduelles dans le cadre de la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord pour un montant de 66 513,04 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 28 mai 2020, et la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Certificat trésorerie : CT-2020-29  
Responsable : Environnement – Gestion des matières résiduelles

Adoptée

Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la CMQ Rive-Nord dans le cadre de la révision du PMGMR – Octroi de contrat

**Résolution n° C-2020-53**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- Octroyer à la firme Stantec le contrat relatif à l'élaboration du portrait des matières résiduelles du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD) sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) Rive-Nord dans le cadre de la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord pour un montant de 55 188 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 29 mai 2020, et la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Certificat trésorerie : CT-2020-30  
Responsable : Environnement – Gestion des matières résiduelles

Adoptée

Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec dans le cadre de la révision du PMGMR - Octroi de contrat

**Résolution n° C-2020-54**



Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- Octroyer à la firme Chamard stratégies environnementales le contrat relatif à la caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec dans le cadre de la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord pour un montant de 45 815,34 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 29 mai 2020, et la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Certificat trésorerie : CT-2020-31  
Responsable : Environnement – Gestion des matières résiduelles

Adoptée

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMQ Rive-Nord 2016-2021 – Rapport de suivi 2019

**Résolution n° C-2020-55**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- Prendre acte du Rapport de suivi 2019 faisant état de la mise en œuvre des mesures inscrites au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord 2016-2021.
- Autoriser la transmission du document avant le 30 juin 2020 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et sa diffusion sur le site internet de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Responsable : Environnement – Gestion des matières résiduelles

Adoptée

Partenariat avec le CRE – Capitale-Nationale pour accompagner les entreprises en matière d'économie circulaire

**Résolution n° C-2020-56**

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- Accorder au Conseil régional de l'environnement (CRE) Capitale-Nationale l'aide financière suivante pour la réalisation d'un projet d'accompagnement pour intégrer les principes de l'économie circulaire auprès d'entreprises du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) Rive-Nord, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2016-2021 de la CMQ Rive-Nord :
  - un montant forfaitaire de 4 000 \$ (taxes en sus) pour la réalisation de la *Phase 1 : démarrage et démarchage*;
  - un montant maximal de 150 000 \$ (taxes incluses), soit jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par entreprise pour la réalisation de la *Phase 2 : accompagnement d'entreprises*, conditionnellement

à la réalisation concluante de la *Phase 1* et à la participation financière du Fonds Écoleader, et ce, pour une période pouvant s'échelonner jusqu'en mars 2023.

- Autoriser la direction générale et le secrétariat corporatif de la CMQ à signer une entente à intervenir entre la CMQ et le CRE Capitale-Nationale ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Certificat trésorerie : CT-2020-32  
Responsable : Environnement – Gestion des matières résiduelles

Adoptée

Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale - Dépôt de la reddition de compte annuelle 2019-2020

**Résolution n° C-2020-57**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- Prendre acte de la *Reddition de comptes annuelle 2019-2020 des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale*, datée du 10 juin 2020.
- Transmettre la Reddition de comptes annuelle 2019-2020 des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Autoriser le directeur général et trésorier à signer tous les documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 18 juin 2020  
Responsable : Alliances pour la solidarité

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- 1) Conception du site Internet agroalimentaire - Déclinaison des bornes numériques en site Internet : Accorder un contre de gré à gré à l'agence Bulldozer pour le développement du site web « Nos saveurs régionales », pour un montant maximum de 20 890 \$ plus taxes, selon l'évaluation budgétaire datée du 13 mars 2020. —

**Résolution n° E-2020-45**

- 2) Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2020 : Dans le cadre de la mise en œuvre du **Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires** sur le territoire de la CMQ et des municipalités riveraines de Bellechasse, octroyer les cinq mandats suivants, pour une somme totale de 60 912,61 \$ (taxes incluses), pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2020. L'octroi de ces mandats est conditionnel au respect des directives gouvernementales et des contraintes opérationnelles que pourraient avoir une ou plusieurs des parties impliquées et ce, dans le contexte de la crise du COVID-19 qui sévit actuellement. - **Résolution n° E-2020-47**

- 3) Série documentaire Eautrement - saison 2 : Accorder un contrat de gré à gré à la firme Production 4 éléments pour un montant de 50 000 \$ (taxes en sus) pour la réalisation de la deuxième saison de la série Eautrement, pour 8 à 10 épisodes et pour la production de capsules plus courtes pour le web et les réseaux sociaux, et ce, conformément au plan de visibilité 3 avril 2020.. - **Résolution n° E-2020-49**
  - 4) Gestion des matières résiduelles - Révision de l'offre de services concernant la tournée d'information auprès des intervenants du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition : Dans le cadre de la mesure n° 12 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2016-2021 visant à « Organiser des activités d'ISÉ auprès des entrepreneurs du milieu de la CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction » : Accepter la révision de l'offre de services déposée par la firme Chamard stratégies environnementales afin de remplacer les 15 formations personnalisées qui avaient été prévues aux différents intervenants du secteur CRD par le même nombre de formations adressées exclusivement aux firmes d'architectes; Modifier la résolution E-2019-60 afin de réduire l'offre financière à une somme maximale de 22 822,54 \$ (taxes incluses) selon la lettre de proposition déposée en date du 30 mars 2020. Advenant un nombre inférieur de formations réalisées, seules les activités qui auront été données seront facturées. – **Résolution n° E-2020-50**
  - 5) Trame verte et bleue – Phase II : Octroi d'un mandat aux vérificateurs : Retenir les services de la firme Bédard Guilbault comme auditeur indépendant (vérificateur) de la Trame verte et bleue métropolitaine de la Communauté métropolitaine de Québec pour les exercices se terminant le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, pour un montant maximal de 1 850 \$ pour chaque année excluant les taxes, selon leur offre de services du 27 avril 2020. - **Résolution n° E-2020-53**
  - 6) Trame verte et bleue métropolitaine – Plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues : Octroyer à la firme AECOM le contrat relatif à la réalisation du Plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues pour un montant de 74 733,75 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 4 mai 2020, ainsi que la recommandation du comité de sélection. - **Résolution n° E-2020-63**
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 8 juin 2020
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 février 2020
- D) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 mars 2020
- E) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 9 avril 2020
- F) 2020-06-08 – Note - Projet en développement à l'Université Laval : territorialiser les systèmes alimentaires
- G) 2020-06-09 – Note - Alliances des villes des grands lacs et du Saint-Laurent
- H) 2020-06-11 – Note - Acquisition de lots par la Ville de Québec dans le bassin de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles

#### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

#### Période de questions du public

Conformément au décret 2020-29 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 26 avril 2020, la séance a été tenue sans la présence du public et conséquemment, aucune période de questions n'a été tenue.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2020-58**

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 40.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2020-39 à C-2020-58 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

---

SECRETARIE CORPORATIVE PAR INTÉRIM

PROJET